

# Législation du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis et attitude des consommateurs américains concernant l'application de la biotechnologie aux produits agricoles et alimentaires

Ph. BURNY  
Unité d'économie générale  
Faculté universitaire des Sciences agronomiques  
5030 Gembloux

## Résumé

La législation du Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis relative aux OGM compte trois procédures : le permis, la notification et la pétition. Cette législation a pour but d'offrir les garanties de sécurité maximales tout en assurant la compétitivité des entreprises. Les consommateurs américains, pour leur part, adoptent majoritairement une attitude positive vis-à-vis des aliments génétiquement modifiés.

## 1. Introduction

Comme dans bien d'autres domaines, les Etats-Unis sont les leaders dans le développement de la biotechnologie et de ses applications dans le secteur agricole et alimentaire. Il arrive fréquemment que l'évolution observée outre-Atlantique se répète quelque temps après sur le Vieux Continent. Cet article décrit donc brièvement la législation mise au point par le Ministère de l'Agriculture des Etats-Unis et l'attitude des consommateurs américains vis-à-vis des OGM.

## 2. Les bases de la législation en vigueur

La procédure de demande de permis est la plus ancienne et date de 1987. Les postulants doivent fournir au Ministère des informations détaillées prouvant que leur produit n'est pas nocif et que les mesures qu'ils prendront garantiront l'absence de danger lors du passage au champ. Des fonctionnaires contrôlent alors le dossier transmis. Ce faisant, ils peuvent préparer des évaluations environnementales et des contrôles du risque.

Vu l'expérience acquise, cependant, pour certains produits comme la tomate, il apparaît qu'il n'est pas nécessaire de recommencer à chaque fois un examen approfondi du dossier. Pour alléger les démarches, la procédure de notification a donc été établie en 1993. Selon cette procédure, les demandeurs certifient simplement qu'ils rencontrent tous les critères d'éligibilité relatifs à un type donné de modification de la plante et qu'ils prennent les mesures adéquates pour le confinement. L'USDA a le droit d'inspecter à tout moment les installations du demandeur et de contrôler ses documents internes.

La procédure de pétition a été définie en 1993. Elle offre la possibilité de déréglementer les OGM. Les demandeurs doivent soumettre, entre autres, une description biologique de la plante modifiée et les chargements apportés, ainsi que des informations sur les expériences menées. Les demandeurs ont l'obligation de fournir

également l'information qui pourrait leur être défavorable. La demande est annoncée au grand public, afin que chaque partie intéressée puisse faire connaître son opinion et ses arguments. De son côté, l'USDA revoit l'information transmise, prépare une évaluation environnementale et détermine officiellement si le produit doit être déréglementé ou non. Si la décision est positive, l'information est de nouveau diffusée de la manière la plus large possible.

Au 31 janvier 1997, 2 801 permis et notifications d'essais en champ ont été enregistrés, les principales plantes concernées étant le maïs (1 047), la tomate (334), le soja (284), la pomme de terre (266) et le coton (193). Les principales caractéristiques obtenues sont la tolérance aux herbicides (28 %), les propriétés agronomiques (27 %), la résistance aux insectes (24 %), aux virus (10 %) et aux champignons (4 %). Quant au nombre de plantes déréglementées, il s'élève à 23, dont la célèbre tomate Flavr Savr de la société Calgene (augmentation de la durée de conservation).

### 3. Attitude des consommateurs

Selon des sondages d'opinion menés dans les années 90, il apparaît que :

- la majorité des consommateurs approuvent l'utilisation de la biotechnologie pour la production d'aliments, y voyant la possibilité d'améliorer leur qualité et d'augmenter la production;
- seule une minorité réclame un étiquetage obligatoire des produits génétiquement modifiés;
- les consommateurs n'ont qu'une connaissance très faible de la biotechnologie et sont peu conscients de l'existence des OGM;
- le choix des consommateurs s'opèrera toujours en fonction du goût, du coût, de la valeur nutritionnelle et de la perception du caractère sain des aliments.

### 4. Conclusions

Des perspectives considérables sont ouvertes pour l'agriculture en général et pour l'agriculture américaine en particulier. Les Autorités fédérales voient en effet dans la biotechnologie un moyen de rendre l'agriculture américaine plus compétitive sur le marché mondial. Des conflits internationaux sont déjà apparus, certains pays appliquant des restrictions sanitaires et phytosanitaires pour interdire les importations. Pour résoudre ces conflits, les arguments scientifiques prendront de plus en plus d'importance.

### 5. Références bibliographiques

- PAYNE, J. (1997). Agricultural Outlook Forum'97, pp. 149-156.  
 PORTER, D. (1997). Agricultural Outlook Forum'97, pp. 160-162.